

Informations de base

2009/2195(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, articles 87 bis et 88: actes délégués et mesures d'exécution Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2195(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/7/01560